

soussigné, chargé d'affaires de France, profite de cette dernière occasion pour offrir à son E. M. le ministre des relations extérieures les assurances de sa haute considération.—Signé: *E. de Lisle.*

S. E. M. Carlos Garcia ministre des relations extérieures à Mexico.

Mexico 17 septembre 1833.

Le soussigné ministre plénipotentiaire de France a reçu les deux notes que S. E. M. le ministre des affaires étrangères lui a fait l'honneur de lui adresser le 10 et le 13 de ce mois sur le déplorable événement d'Atencingo, et il a pu expédier par le Brick de S. M. l'*Adonis*, qui part aujourd'hui même de Veracruz, copie de la première de ces notes, ainsi que de la lettre écrite le 7 par S. E. M. Carlos Garcia à MM. les gouverneurs des différents Etats de la fédération.

Le soussigné a vu dans ces différentes communications une preuve de l'esprit de justice et de bienveillance qui anime l'administration Mexicaine à l'égard des divers étrangers établis dans ce pays, et particulièrement envers ceux qui appartiennent à la nation française. Il s'est efforcé de faire partager à Paris sa conviction sous ce rapport et, se fondant sur la loyauté et la fermeté connues de S. E. M. le Vice-Président de la République, il a cru pouvoir promettre à son gouvernement prompt et pleine justice.

Le soussigné ne saurait d'ailleurs terminer cette note sans témoigner combien il a été sensible aux sentiments de sympathie personnellement exprimés dans cette malheureuse circonstance par S. E. M. le Vice-Président. Il prie M. le ministre des affaires étrangères de vouloir bien lui servir d'interprète auprès de S. E. et d'agréer, sous le même rapport, ses remerciements particuliers, aussi bien que les nouvelles assurances de sa haute considération.

Signé: *Baron Deffaudis.*

S. E. M. Louis Cuevas, ministre des relations extérieures.

Mexico, 13 juin 1827.

Confidentielle.

Je ne veux pas adresser sans quelques explications confidentielles à S. E. M. Louis Cuevas les six notes officielles ci-jointes et sous la date d'aujourd'hui, que je me trouve dans le cas de lui écrire concernant les réclamations des vice-consuls de France à Guay-

mas et Zacatecas, de M. Campardon de Mexico, de MM. Bernet et Lyons de Guadalajara, de MM. Bailly et Gourjon de Tehuantepec, et enfin de MM. Abello del Fresnillo.

J'éprouve en premier lieu le besoin de dire à M. Cuevas et avec la plus parfaite sincérité, qu'il m'est excessivement pénible d'avoir à élever des plaintes aussi graves, aussi désagréables près d'une administration dont je n'ai encore reçu que des témoignages d'amitié, tant pour mon pays que pour moi-même. Je comprends combien des personnes éclairées, honnêtes et bienveillantes comme celles qui sont aujourd'hui à la tête des affaires, doivent être sensibles aux reproches d'ignorance, d'iniquité et de barbarie que j'adresse à leurs subordonnés. Mais que M. Cuevas veuille bien se mettre un instant à ma place, et qu'après avoir lu mes six réclamations ci-jointes, il juge si elles ne m'ont pas été dictées par le devoir le plus impérieux, et si je n'ai pas dû éprouver autant de contrariété, pour le moins, à les écrire qu'il en ressentira sans doute en les lisant.

Il me paraît essentiel en second lieu d'appeler la plus sérieuse attention de M. L. Cuevas sur les progrès effrayants de ces spoliations et de ces violences auxquelles les étrangers ont presque toujours été exposés ici et qui ont amené M. le comte Molé à comparer leur position dans la République à celle des Juifs en Europe pendant l'époque du moyen âge.

Les progrès sont malheureusement incontestables; arrivé ici au commencement de 1833, je n'ai eu aucune autre plainte grave à élever, pendant la première année de mon séjour, que celle relative à l'assassinat des cinq français d'Atencingo; encore cet assassinat étant l'œuvre de la populace; le gouvernement en a-t-il pris occasion pour répandre dans le public une foule d'écrits propres à dissiper les préjugés contre les étrangers; et a-t-il ordonné les mesures les plus vigoureuses pour le punir, mesures abandonnées plus tard. Pendant la même année toutes les réclamations secondaires que j'ai présentées dans l'intérêt de mes compatriotes ont été bien accueillies et promptement satisfaites. Depuis ce temps au contraire les extorsions administratives, les pillages à force ouverte, les emprisonnements arbitraires, les condamnations sans motifs, les exils sans jugement, les dénis de justice, les tentatives de meurtre, enfin jusqu'à des assassinats judiciaires se sont accumulés contre

les français. Je n'ai pas pu d'ailleurs obtenir une seule réparation, et plusieurs fois même mes réclamations n'ont abouti qu'à m'attirer des insultes pour moi et pour mon gouvernement. Cet état de choses, à la vérité, je me hâte de le reconnaître, s'est amélioré, sous plusieurs rapports essentiels, depuis l'avènement de l'administration actuelle. Elle a paru écouter avec intérêt et bienveillance mes trop justes plaintes et m'a promis d'y faire droit; mais tandis que j'attends avec toute confiance (quoique avec un peu d'impatience, je l'avoue) l'exécution de cette promesse, les spoliations, les persécutions, les violences se perpétuent contre les sujets de sa majesté, de la part de la populace et des autorités inférieures, qui continuent de suivre une ancienne et longue impulsion, sans parler ici des atrocités exercées à Tehuantepec sur l'un des frères Bailly, ni de l'arrestation outrageante de l'agent Consulaire à Guaymas, attendu que ces faits sont antérieurs à l'administration actuelle, nous voyons en ce moment : les poursuites iniques contre M. Compardon de Mexico reprendre leur cours suspendu pendant quelques mois et les adversaires de ce français invoquer contre lui en plein tribunal sa qualité d'étranger ;

Les plaintes fondées de Mme Abello du Fresnillo écartées par l'inertie des tribunaux, et la crainte qu'ont des citoyens du pays de se compromettre, en déposant comme témoins devant la justice des vérités favorables à cette étrangère ;

Les attaques et les iniquités auxquelles MM. Bernet et Lyons de Guadalajara sont exposés pour avoir jadis résisté légalement et modérément, à d'autres iniquités ;

L'œuvre de spoliation commencée depuis si long-temps à Tampico et à Vitoria contre M. d'Arbel, se poursuivre avec une nouvelle audace ;

Enfin une demande de faveur contre les étrangers adressée aux tribunaux de Zacatecas par l'alcade de cette ville qui prodigue en même temps les injures les plus grossières au vice-consul de France pour avoir sollicité, avec calme et politesse, la repression des mesures brutales et arbitraires de cet alcade.

Je ne comprends pas dans cette énumération l'affaire toute récente du S. Peyret de Puebla, parce que je devrai la reprendre séparément, mais n'y a-t-il pas assez des actes qui viennent d'être rappelés, et surtout de ces insultes publiques à un agent consulaire

français, aussi bien que de ces demandes juridiques de prévarications aux tribunaux contre les étrangers pour démontrer qu'en fait la situation des choses va plutôt en empirant qu'en s'améliorant?

Certes, je suis convaincu aussi fortement que qui que ce soit (et ce n'est pas de ma part une courtoisie diplomatique) que l'administration actuelle est animée des intentions les plus équitables et les plus amicales envers les étrangers. Les sentiments naturels de bienveillance et ses lumières acquises par l'expérience ne sauraient lui permettre d'avoir d'autres intentions. Ce n'est pas pour elle qu'aura pu être infructueux le contraste qu'offre l'histoire de tous les siècles entre la décadence incessante des nations hostiles à l'étranger et la puissance toujours progressive des peuples hospitaliers. L'exemple si remarquable d'ailleurs que les mexicains ont à leurs portes, des profits immenses qui s'attachent à la pratique de l'hospitalité, surtout dans un état naissant, semblerait suffire pour décider la question aux yeux de tous ceux d'entr'eux qui veulent voir; mais malheureusement les intentions de l'administration ne sont pas généralement connues, et même, je dois le dire, elles sont calomniées. Il y a au Mexique deux partis principaux, comme chacun le sait et comme j'ai dû l'apprendre moi-même, bien que, selon mes devoirs, j'aie constamment gardé et engagé mes nationaux à garder la plus scrupuleuse neutralité entr'eux. L'un de ces partis qui régnait en 1833, passe, à tort, ou à raison, pour avoir adopté les maximes du siècle actuel en faveur des étrangers, et cette seule idée a suffi pour qu'en 1833, je neusse, pour ainsi dire, pas de réclamations à élever. L'autre parti, dont l'influence a commencé en 1834, passe, à tort ou à raison, pour avoir conservé les préjugés des siècles antérieurs contre les étrangers; et c'est ce qui explique l'acharnement que la populace et les autorités inférieures ont mis à poursuivre ceux-ci depuis cette époque. En effet, le bas peuple et les petits fonctionnaires ne feront guère ici en cette matière, aussi bien qu'en toute autre, que les choses qu'ils croiront autorisées, ou au moins tolérées par les personnes qui ont dans l'état une influence prédominante. Eh bien! on croit plus que jamais dans le pays aujourd'hui, que les personnes auxquelles l'administration actuelle semble accorder le plus de confiance sont ennemis des étrangers. Je sais cela, d'abord parce que les faits le prouvent, et ensuite parcequ'une multitude de français, placés à de grandes

distances les uns des autres qui n'ont point de rapports entr'eux, et qui n'ont pas pu se concerter, m'écrivent de tous les points de la République, que leurs persécuteurs s'en vantent hautement. . . . Personne, je le répète, ne connaît mieux que moi toute la fausseté de ces bruits. Mais ils n'en sont pas moins accrédités généralement.

J'ai crû devoir dire tout cela à S. E. M. Cuevas dans l'intention loyale de prévenir les excès toujours croissants de préventions populaires qui mettent en péril la fortune et la vie des sujets du Roi, et menacent de troubler de la manière la plus sérieuse les bonnes et intimes relations que la nature a voulu créer entre la France et le Mexique. M. Cuevas jugera si, pour prévenir de pareils malheurs, il ne serait pas utile que par des publications répétées, le gouvernement actuel fit connaître sa ferme résolution de protéger conformément aux lois, les relations mutuellement profitables que les étrangers cultivent avec la nation mexicaine, et si surtout il n'est pas indispensable de faire quelques exemples des autorités subalternes qui, contre ses intentions, ont violé à l'égard des citoyens et des agents français les premières règles du droit international.

Quelque soit au surplus le parti que M. Louis Cuevas croie à propos de provoquer sur cette note *confidentielle*, et, en cas de non succès, de cette dernière expansion de ma part, je resterai persuadé dans ma conscience, qu'en m'y abandonnant, j'ai rempli mon devoir envers mon pays natal et celui que j'habite.

Je prie S. E. d'agréer les nouvelles assurances de ma considération la plus distinguée et de tous mes sentiments particuliers.

Signé : *Baron Deffaudis.*

Pour copie conforme. *E. de Lisle.*

M. O. Monasterio secrétaire-général, chargé du porte-feuille des relations extérieures.

Confidentielle.

México le 16 novembre 1837.

Le fiscal chargé de donner son avis à la cour suprême de justice sur l'arrêt rendu par M. le juge Tamayo, le 6 juillet, et qui condamne le français Pitre à dix années de présides à Veracruz, vient de proposer de réduire cette peine de deux années. J'espère bien que la cour suprême, au lieu d'adopter cette dérisoire conclusion, ordonnera purement et simplement la mise immédiate en liberté de

Pitre, qui, d'après l'avis public aussi bien que *confidentiel* de son illustre défenseur, M. Lombardo, était déjà plus que suffisamment puni du simple délit de police qu'on peut légalement lui attribuer, par le tems de prison qu'il avait subi au 6 juillet, il y a quatre mois. Cependant cette affaire me paraît tellement importante et son issue me semble susceptible d'exercer des conséquences si directes sur les relations entre nos deux pays, que je demande à M. Monasterio la permission de m'expliquer avec lui sur ce sujet, avec une franchise complète et toute amicale. La forme *confidentielle* que je donne à ma lettre est une preuve de mon désir sincère de ménager toute espèce de convenances.

J'engagerai d'abord Monsieur Monasterio à relire avec attention la lettre *confidentielle* que j'ai adressée le 19 juillet à M. L. Cuevas, sur l'arrêt de M. le juge Tamayo. Je lui déclarerai ensuite que ma conviction la plus profonde est que toutes les argumentations de droit et toutes les observations de fait qui sont développées dans cette lettre, seront approuvées aussi complètement que possible, dans leur ensemble comme dans leurs détails, par le gouvernement du Roi : Elles seront approuvées par lui avec d'autant moins d'hésitation et d'autant plus de force, qu'elles reposent uniquement, pour ainsi dire, sur l'avis de M. Lombardo, qui (je le dis avec plaisir) jouit en France d'une haute estime, non seulement par ses talents distingués, mais encore à raison des idées équitables et éclairées, qu'il a constamment manifestées dans ses rapports avec la Légation de S. M. pendant son ministère. Je ne puis pas fournir à Monsieur Monasterio des preuves de l'approbation donnée par le gouvernement du Roi à mes doctrines dans l'affaire Pitre. Je n'ai pas encore reçu de Paris de réponse aux lettres où j'ai indiqué ces doctrines. Mais je puis du moins le mettre à portée d'asseoir lui-même quelques présomptions sur ce sujet, en lui communiquant, *toujours confidentiellement*, l'extrait d'une lettre qui en a été écrite le 10 juin par S. E. M. le Président du conseil des Ministres ; extrait relatif à un incident, qui donne une gravité toute particulière à l'affaire Pitre, c'est-à-dire, l'invasion de la Légation de France par la force publique et le peuple, le 5 février. M. Monasterio verra que cet incident, qui avait paru ici un objet de peu d'importance, *una friolera*, et qu'on y avait discuté sur le ton badin, en se moquant même un peu de moi pour le sérieux que

j'y mettais, a été envisagé à Paris sous le jour le plus grave..... on est ainsi sujet ici à se méprendre bien souvent sur les impressions et les sentiments de Paris ; et peut-être le regrettera-t-on un jour, comme je le regrette moi-même depuis long-tems, dans l'intérêt de l'amitié qui devrait unir les deux pays !

Cé serait, par exemple, une grande erreur de croire, que l'affaire Pitre, parce qu'elle ne concerne qu'un seul individu et qu'un simple ouvrier, pourrait être considérée en France avec une sorte d'indifférence : J'ai été à même d'apprécier assez bien, comme français, la manière de sentir de mes compatriotes, et, comme employé, les idées de mon gouvernement, pour pouvoir assurer M. Monasterio, que nous sommes tous beaucoup plus prompts à nous émouvoir pour les questions de personnes (quelles que soient ces personnes) que pour les questions d'intérêts. Toute notre histoire le prouve, et pour ne citer que des exemples récents, c'est après avoir laissé avec patience piller populairement, administrativement et judiciairement notre commerce et notre navigation à Alger et en Portugal, pendant douze ou quinze ans, que nous nous sommes brusquement résolus à faire la guerre à ces deux pays : au premier, parce qu'on y avait insulté notre Consul ; au second parce que je ne sais quel juge de Lisbonne avait arbitrairement condamné à la peine infâmante (dans nos idées) du fouet, un écolier français, nommé Bonhomme, que qui que ce fût en France ne connaissait, et qui depuis son affaire est retombé, de sa personne, dans son ancienne obscurité.

L'affaire Pitre, d'ailleurs, ne me semble pas devoir se considérer isolément et seulement sous le rapport de son importance particulière, mais aussi sous celui de la situation générale des affaires entre les deux pays et relativement à l'influence qu'elle peut exercer sur le dénouement de cette situation évidemment critique. En effet, M. Monasterio sait aussi bien que moi, que le tems est passé où les nombreuses réclamations de la France étaient accueillies par des promesses de réparation, toujours illusoire, mais toujours réfutées. Le tems même n'est plus où ces réclamations étaient le sujet de discussions plus ou moins plausibles, plus ou moins nouvelles. Tous ces moyens dilatoires, promesses et discussions, ont été épuisés et abandonnés. Sur les grandes questions de savoir : si les étrangers doivent être indemnisés par le gouvernement territorial

des spoliations et dommages éprouvés par eux dans le cours des troubles civils ; si le gouvernement territorial est responsable des iniquités commises par les autorités secondaires soit administratives, soit judiciaires ; si un engagement diplomatique solennel contracté par les deux gouvernements et fidèlement observé par l'un d'eux, peut-être désiré par l'autre ; et sur presque toutes les questions en un mot de droit international, naturel ou positif, qui peuvent conduire à l'appréciation des réclamations de la France et dont la solution forme nécessairement la base des relations entre deux peuples quelconques, le gouvernement du Roi et celui [de la République se trouvent en opposition complète, patente et avouée. Cette opposition, dont une foule de discussions sur des réclamations particulières avaient depuis long-tems laissé percer les symptômes, s'est enfin déclarée dans toute son étendue par la dénégation absolue et définitive opposée le 27 juin par M. Cuevas à la recapitulation des réclamations de la France, que j'avais présentée, sous la forme de principes, au ministère mexicain le 13 avril. Cette dénégation a si bien été considérée de part et d'autre, comme absolue et définitive, que M. Cuevas n'a fait aucune objection à ma note du 28 juin, où je l'ai envisagée comme telle, et que, depuis, j'ai en général transmis mes plaintes sur certains faits isolés sans les appuyer d'aucune discussion, tandis que ce département lui-même ne m'a répondu (quand il m'a répondu) que par des accusés de réception. Or, combien de tems deux nations qui ont des rapports assez multipliés et assez intéressants, peuvent-elles rester dans une opposition complète, patente et avouée, sur des principes qui doivent nécessairement former la base de leurs relations ? C'est ce que je n'entreprendrai pas de dire. Mais ce qui paraît évident du moins, c'est qu'un état de choses aussi violent, ne peut pas durer éternellement, ni même très long-tems. Il faut, ou qu'une des deux nations renonce à ses doctrines, ou qu'elles en viennent à un conflit. Le grand nombre d'années qui se sont écoulées, sans que ni la France, ni le Mexique aient voulu abandonner leurs doctrines opposées, ne permet plus guères d'espérer un accommodement à l'amiable. Les chances sont donc malheureusement pour le conflit entre deux peuples que la nature a créés de toute évidence pour vivre dans l'union la plus intime et la plus profitable.

.....Mais ce conflit peut-être précipité et aggravé par cer-

taines circonstances accidentelles, et dans mon opinion bien consciencieuse et bien réfléchie, l'affaire Pitre me paraît de nature à devenir une de ces circonstances.

Je prie Monsieur Monasterio de lire la présente lettre *confidentielle*, dans l'esprit de loyauté et d'amitié qui me l'a dictée. Je le prie surtout de ne point s'imaginer le moins du monde que, dans les considérations que j'expose, non plus que dans les faits que je cite, il y ait la plus légère intention d'insinuer des menaces, que je n'ai point ordre, ni par conséquent droit de faire, et qui dès lors ne seraient sous ma plume que de hautes inconvenances. J'ai voulu seulement m'efforcer de faire comprendre à Monsieur Monasterio, comme je les comprends moi-même, la situation actuelle de nos deux gouvernements l'un envers l'autre, et l'influence que l'affaire Pitre peut avoir sur cette situation. J'ai fait ce dernier effort, pour retarder un conflit qui me semble inévitable, comme j'en ai jadis fait tant d'autres pour prévenir la possibilité de ce conflit. Je ne me suis point enfin senti découragé par l'inutilité constante de mes anciennes intentions, ni encore moins par les personnalités insultantes qu'elles m'ont quelquefois attirées, tant je suis persuadé que le premier devoir d'un agent diplomatique est de maintenir par tous les moyens possibles, même par des sacrifices personnels, la paix entre la nation qu'il représente et celle près laquelle il est accrédité.

J'ai l'honneur de renouveler à Monsieur O. Monasterio les assurances de ma considération très-distinguée et de tous mes sentiments particuliers.

Signé : *Baron Deffaudis.*

Pour copie conforme. — *E. de Lisle.*